

# BUREAU

**Séance du 23 janvier 2024**

**Délibération BU\_20240123004A**

**Convention préalable à l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire entre l'Association Interprofessionnelle pour la Santé en Milieu du travail (AISMT) et le SDIS**

**VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)**

**1 membre(s) étant absent(s)**

## **LE BUREAU**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code du travail ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le projet de convention préalable à l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire entre l'Association Interprofessionnelle pour la Santé en Milieu du Travail de l'Indre (AISMT 36) et le SDIS, ci-annexé ;

## **DECIDE :**

**Article unique.** La convention préalable à l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire, ci-annexée, entre l'AISMT 36 et le SDIS est approuvée et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à la signer.

**Marc FLEURET**